AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3764
CH0008853209-FS1045

22 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils
(articles L. 233-7 du code de commerce et L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

AGTA RECORD

(Euronext Paris – hors zone euro)

Par courrier reçu le 21 septembre 2020, la société de droit suédois Assa Abloy AB (Klarabergsviadukten 90, 111 64 Stockholm, Suède) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 17 septembre 2020, par l'intermédaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société de droit suisse AGTA RECORD et détenir 12 693 900 actions AGTA RECORD représentant autant de droits de vote, soit 95,20% du capital et des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Agta Finance[2]	7 166 890	53,75	7 166 890	53,75
Assa Abloy AB	5 166 945	38,75	5 166 945	38,75
Assa Abloy Euro Holding AB[3]	360 065	2,70	360 065	2,70
Total Assa Abloy AB	**12 693 900**	**95,20**	**12 693 900**	**95,20**

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions AGTA RECORD sur le marché par la société Assa Abloy Euro Holding AB dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée qu'elle a initiée sur les actions de cette société[4].

[1] Sur la base d'un capital composé de 13 334 200 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Contrôlée par la société de droit suédois Assa Abloy Holding AB (par l'intermédiaire de la société 3B Finance GmbH), laquelle est détenue à 100% par la société de droit suédois Assa Abloy AB, cotée à la bourse de Stockholm.
[3] Contrôlée au plus haut niveau par la société de droit suédois Assa Abloy AB (par l'intermédiaire de la société Assa Abloy Holding AB).
[4] Cf. notamment D&I 220C3612 du 15 septembre 2020 et D&I 220C3651 du 16 septembre 2020.